

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

199326

Autre

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

03587

Matricule : Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

SENHAJI Farid

Date de naissance :

24/03/1957

Adresse : N°2, Résidence Sofia Bd. Abdellahi

Boutaleb CASABLANCA

Tél. : 06 62 78 69 70

Total des frais engagés : 1.570,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Date de consultation :

15 MARS 2024

Nom et prénom du malade :

Glanhmar Elsenajjar 026

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 15/03/2024

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHÉRENT

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
MARS 2024	53	1	300	Dr BENJELLOUN Youssef OPHTHALMOLOGISTE 355 - Dr Mohamed

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	15/03/2024	1270,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VIOLET ADHERENT

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Youssef BENJELLOUN

MALADIES ET CHIRURGIE
DES YEUX
LENTILLES DE CONTACT
ANGIOGRAPHIE - LASER

Spécialiste Diplômé de la Faculté
de Montpellier

355, Bd Mohamed V
(En face Philips)
1^{er} Etage Casablanca
Tél : 05 22 24 95 60

الدكتور يوسف ابن جلون

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

انجيوغرافي - الليزر
خريج كلية الطب بمونتوبولي

355، شارع محمد الخامس
(أمام فيلبس)

الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 24 95 60

Casablanca, le : ١٥ . ٠٥ . ٢٠١٤ الدار البيضاء، في :



BENHAJi Farid

110,404.4

1240.00



Dr BENJELLOUN Youssef
OPHTHALMOLOGISTE
355 Bd Mohamed V
Casablanca

زولامول®
Xolamol®

Lot: A
PPV : 103 DH 40
PER : 08/25
LOT : AH0009

زولامول®
Xolamol®

Lot: A
PPV : 103 DH 40
PER : 08/25
LOT : AH0009

زولامول®
Xolamol®

Lot:
Fab:
Exp:
PPV : 103DH40

زولامول®
Xolamol®

Lot:
Fab:
Exp:
P.P.V : 110 DH 70

زولامول®
Xolamol®

Lot:
Fab:
Exp:
P.P.V : 110 DH 70

زولامول®
Xolamol®

Lot: A
PPV : 103 DH 40
PER : 08/25
LOT : AH0009

زولامول®
Xolamol®

Lot: A
PPV : 103 DH 40
PER : 08/25
LOT : AH0009

زولامول®
Xolamol®

PPV : 103 DH 40
PER : 08/25
LOT : AH0009

زولامول®
Xolamol®

Lot: A L 0 1 2 4
Fab: 1 0 2 3
Exp: 1 0 2 5
P.P.V : PPV : 103 DH 40

زولامول®
Xolamol®

PPV : 103 DH 40
PER : 08/25
LOT : AH0009

زولامول®
Xolamol®

Lot: A G 0 2 3 7
Fab: 0 7 2 3
Exp: 0 7 2 5
P.P.V : 110 DH 70

زولامول®
Xolamol®

Lot: A E 0 0 6 3
Fab: 0 5 2 3
Exp: 0 5 2 5
P.P.V : 110 DH 70